

Qui siège au Conseil d'Etat ? l'immigrationniste et islamophile Thierry Tuot [MAJ]

écrit par Christine Tasin | 26 août 2016

Article 1^{er} : L'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Nice en date du 22 août 2016 est annulée.

Article 2 : L'exécution de l'article 4.3 de l'arrêté du maire de Villeneuve-Loubet en date du 5 août 2016 est suspendue.

Article 3 : Les conclusions de la commune de Villeneuve-Loubet et celles de la Ligue des droits de l'homme, de M. Lavis, de M. Rossi, et de l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 4. La présente ordonnance sera notifiée à la Ligue des droits de l'homme, à M. Lavis, à M. Rossi, à l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France, à la commune de Villeneuve-Loubet et au ministre de l'intérieur.

Fait à Paris, le 26 août 2016

Signé : Bernard Stirn

Signé : Thierry Tuot

Signé : Jacques-Henri Stahl

Ils sont nombreux, au Conseil d'Etat, mais s'ils étaient tous objectifs et neutres, ça se saurait...

Parmi les 3 juges qui ont sévi cet après-midi, Bernard Stirn, Jacques-Henri Stahl et Thierry Tuot (voir l'organigramme [ici](#))

Article 1^{er} : L'ordonnance du juge des référés du tribunal administratif de Nice en date du 22 août 2016 est annulée.

Article 2 : L'exécution de l'article 4.3 de l'arrêté du maire de Villeneuve-Loubet en date du 5 août 2016 est suspendue.

Article 3 : Les conclusions de la commune de Villeneuve-Loubet et celles de la Ligue des droits de l'homme, de M. Lavis, de M. Rossi, et de l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France tendant à l'application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 4. La présente ordonnance sera notifiée à la Ligue des droits de l'homme, à M. Lavis, à M. Rossi, à l'Association de défense des droits de l'homme Collectif contre l'islamophobie en France, à la commune de Villeneuve-Loubet et au ministre de l'intérieur.

Fait à Paris, le 26 août 2016

Signé : Bernard Stirn

Signé : Thierry Tuot

Signé : Jacques-Henri Stahl

<https://twitter.com/combatsth/status/769160105669627904/photo/1>

Il y en a un de compétition... C'est Thierry Tuot (enfin, ils sont tous de compétition car aux ordres du pouvoir, [Bernard Stirn](#) avait décidé d'interdire le spectacle de Dieudonné malgré l'autorisation du tribunal administratif). Cet ancien juge délégué de la reconduite aux frontières a été nommé conseiller d'Etat en 2000. Jospin y était-il pour quelque chose ?

Ce monsieur a plus d'un tour dans son sac. Il a tout fait et a été partout. Président de Sorbonne Universités, diplômé de sciences po, professeur à sciences po, professeur de droit, dirigeant dans le groupe Aérospatiale, **Directeur général du FAS (Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles jusqu'à 1999) , Président de section à la Cour nationale du Droit d'asile de 2005 à 2008**

Thierry Tuot, on connaît bien, à *Résistance républicaine*. Même si les sans-dents ne connaissent pas son existence. C'est un immigrationniste fou, un adepte de la société multiculturelle et de la préférence étrangère.

C'est lui, qui, en 2013, avait remis à Ayrault un rapport sulfureux : "Pour une société inclusive"

Thierry Tuot se défend d'être le coordonnateur de ces travaux, son apport se limitant au rapport intitulé *La grande nation : pour une société inclusive*¹⁷. Cette section n'est toutefois pas exempte de critiques. Thierry Tuot y dénonce notamment « la célébration du passé révolu d'une France chevrotante et confite dans des traditions imaginaires », ce qui fait dire à [Alain Finkielkraut](#) qu'« une nouvelle politique se met en place qui fait du passé, non plus, comme disait [Simone Weil](#), un besoin vital de l'âme humaine, mais un obstacle à son épanouissement »¹⁸. (Wikipedia)

Extraits du rapport

il faut " **supprimer la loi sur le voile, donner des noms issus de l'immigration aux rues, enseigner l'histoire de l'immigration, étudier l'arabe et les langues africaines et créer un délit de « harcèlement racial** »

la crise économique suscitait le **fantasme de l'arrêt de l'immigration**, incitant à réduire les budgets et à taire le discours naissant sur les nécessités de l'intégration. Donnant libre cours à une **xénophobie archaïque et minoritaire**, le discours d'apparence rationnelle, équivalent nombre d'immigrés usurpant des emplois et nombre de chômeurs, **ouvrait le champ au Front National** et à des réactions symétriques guère mieux pensées

Donner à l'opinion des exemples, clamer la publique réprobation d'insidieuses pratiques, dénoncer et prévenir, tout cela est bel et bon : **mais croit-on qu'on transforme les relations sociales en donnant des leçons de morale ?** Il en faut une, le droit – pénal – doit passer. Mais acquérir un emploi, accéder au logement, sortir des ghettos, **pratiquer paisiblement la religion de son choix, échapper à l'échec scolaire, se défaire de l'emprise des origines pour n'en garder que la fierté** – tout cela ne peut s'obtenir par cette seule voie.

Depuis trente ans, voire depuis 1945, nous sommes obsédés par la nationalité – à un point tel qu'elle est devenue légalement, dans l'organisation actuelle, le terme obligé de l'intégration, ainsi réputée achevée par l'acquisition de la nationalité. Toutes les générations françaises, deuxième, troisième, quatrième, qui, aujourd'hui

encore, par leur couleur, leur patronyme, leur foi, voire leur cuisine, leurs vêtements, leurs chants, sont rejetées, tenues à l'écart, cantonnées ou évitées, sont regardées pourtant comme ne relevant plus de la politique d'intégration : discriminées peut-être, en échec social sans doute (on ne peut quand même nier cette évidence) mais non intégrées ?, certes pas, car françaises.

Encore plus périphérique, et stratosphérique même, l'invocation rituelle, chamanique, des Grands Concepts et Valeurs Suprêmes ! Empilons sans crainte – ni du ridicule ni de l'anachronisme – les majuscules les plus sonores, clinquantes et rutilantes : Droits et Devoirs ! Citoyenneté ! Histoire ! Œuvre ! Civilisation Française ! Patrie ! Identité ! France ! – on se retient, pour ne paraître point nihiliste ; dans quel monde faut-il vivre pour croire un instant opérante la frénétique invocation du drapeau ? Depuis quand Déroulède a-t-il résolu un seul problème social ? De quoi s'agit-il – où est la frontière à défendre, le Reich à combattre, l'ennemi à refouler ?

Le résultat de l'intégration n'est pas la disparition de l'origine étrangère réelle ou supposée, ni même son effacement, et encore moins son oubli ou sa négation. Chacun d'entre nous doit et peut demeurer fier de ses origines – dont il n'est, hélas, pas inutile de rappeler qu'elles nous font tous descendants de la seule race connue parmi les hommes : la race humaine.

Les difficultés sociales peuvent tenir à l'intéressé pour des motifs non objectifs, dus soit au sentiment personnel d'échec ou d'impossibilité d'évolution, soit au refus, pur et simple, rarement idéologique ou religieux, plus souvent fondé sur le ressentiment et le sentiment de la condamnation de la société à une relégation ou à un échec. Elles peuvent tenir au comportement de la société d'accueil : exclusion par peur, discrimination par préjugés, réaffirmation identitaire, beaucoup plus rarement racisme pur. Mais la raison peut également tenir à des faits objectifs plus qu'à des comportements collectifs, ces faits mêlant histoire, géographie, sociologie : la concentration géographique des origines, la ségrégation spatiale des habitats, par strate sociale et origine... «

Pour la suite, voir le sommaire ci-dessous et aller, au hasard, découvrir ce que le Premier Ministre a commandé et qu'il souhaitait obtenir. Sinon il aurait demandé ce rapport non pas à Thierry Thot (rapporteur de toutes les commissions crapuleuses depuis des années, google en dit pas mal...) à Malika Sorel, non ?

1re PARTIE – REFONDER	7
Pourquoi faudrait-il refonder la politique d'intégration ?	9
Qu'est-ce que l'intégration ?.....	11
Doit-on encore parler d'intégration ?.....	12
Par quoi remplacer le concept d'intégration ? Par une politique de mise en capacité pour créer une société inclusive.....	14
Faut-il conduire cette politique	15
Choix politiques.....	17
Où en sommes-nous ?.....	19
Que doivent être les bases de la nouvelle politique d'intégration ?.....	21
Dix axiomes sont proposés au débat pour forger une doctrine durable	21
2e PARTIE – RENDRE CONFIANCE :	
LES GESTES FONDATEURS D'UNE AMBITION.....	27
La vérité des flux maintenant.....	29
Français naturellement, par l'école ou les enfants.....	30
Honneur aux braves.....	32
Pour la dixième et dernière fois, achevons de renover les foyers et laissons les immigrés vieillir en paix !.....	33
Notre histoire partagée est une mémoire vivante	34
Contrôle social des critères d'accès au logement	36
Vérité face aux clandestins.....	37
Des carrés musulmans dans les cimetières	39
http://resistancerepublicaine.com/2013/03/09/refondation-des-politiques-dintegration-disent-ils/	

En complément, cet excellent article de Riposte laïque datant lui aussi de 2013

Immigration et grand remplacement : le monstrueux rapport du conseiller d'Etat Tuot

Extraits ci-dessous

Thierry Tuot propose de retirer à l'Etat tout contrôle sur l'immigration et

L'intégration des étrangers, rien que ça, et il n'hésite pas dans son délire névrosé de conseiller tout bonnement de confier ce contrôle exclusivement aux associations communautaires.

L'Etat se réservant uniquement le droit et le devoir de subventionner largement les dites associations avec l'argent public, c'est-à-dire le nôtre bien sûr.

Quel esprit demeuré peut proposer de confier à des associations telles que MRAP, LICRA, SOS Racisme ou France Terre d'Asile, le soin d'organiser, et surtout de réguler, le flux migratoire vers la France ? Une aberration.

Examinons d'abord les généralités de ce rapport Tuot qui donnent le ton à tout le reste. Des extraits évidemment puisqu'il se lit sur 97 pages et autant de « perles » qui dénotent une méconnaissance totale du danger communautaire qu'il ne peut qu'amplifier et aggraver dangereusement :

1) La question musulmane est une invention de ceux qui la posent et non une réalité. Elle ne cesse d'enfler et de soucier (sic) jusqu'à polluer le débat public.

**La république les appelle (les émigrés bien entendu).*

2) Il existe des problèmes plus urgents que la délinquance des jeunes.

« Les vieux sont devenus une urgence sociale. Il ne faut donc pas tout focaliser sur les jeunes délinquants !

3) L'adhésion aux valeurs nationales est dépassée.

Quel anachronisme que de vouloir absolument obtenir l'intégration des jeunes d'origine étrangère par l'apprentissage du patriotisme ! « Droits et devoirs ! Citoyenneté ! Histoire ! Œuvre ! Civilisation française ! Patrie ! Identité ! France ! etc... Dans quel monde faut-il vivre pour croire un instant opérante la frénétique invocation du drapeau ? »

4) L'égalité homme-femme se réglera d'elle-même.

« Aux pourfendeurs effarouchés du statut qu'il pense diminuer de la femme en islam, rappelons que les églises avaient, il y a cinquante ans, une idée de la femme assez peu égalitaire. »

5) Concentrer tous les moyens financiers du ministère de la Culture sur les

quartiers "défavorisés".

Au point d'aboutir à cette recommandation étonnante : «Interdire par la loi et pour une période donnée la création de toute nouvelle institution culturelle ailleurs que dans les quartiers de la politique de la ville, sauf pour les formes d'expression culturelles elles-mêmes issues de ces quartiers.» (Donc le hip-hop, les rappeurs, et les textes culturels et patriotiques de leurs chansons à l'Opéra de Paris, à la Comédie française, etc.)

Et à présent les propositions de Thierry TUOT, actuellement à l'étude du gouvernement.

Naturalisation immédiate de tous les étrangers afin de mieux les intégrer.

Avec pour seule condition d'avoir suivi une scolarité en France. Mais également de tous les parents d'étrangers nés en France à la seule condition que ces dits parents y soient installés depuis plus de vingt ans.

Régularisation automatique de tous les clandestins en mesure de prouver qu'ils vivent en France depuis plus de cinq ans (*comme ils sont clandestins, et donc non enregistrés, il leur suffira probablement soit d'une déclaration sur l'honneur, soit le témoignage de deux personnes...qu'ils n'auront aucune difficulté à trouver*).

<http://ripostelaique.com/immigration-et-grand-remplacement-le-monstrueux-rapport-du-conseiller-detat-tuot.html>

A lire encore, en complément, son interview dans le Point. Il y a des passages qui sont de vrais morceaux d'anthologie.

Au lieu de se poser des questions essentielles de libertés, de construction de la société, on sert la soupe aux islamistes, on flanque la trouille à tout le monde en disant : nous sommes menacés. Que cherche-t-on à faire ? À inquiéter tout le monde ? À vivre dans l'angoisse, dans le conflit permanent ?

Il ne faut pas oublier que derrière tout ça, il y a des personnes, des individus. Il y a des gens qui viennent d'arriver en France à qui l'on a donné le droit de séjour. Tous les ans, des milliers de réfugiés politiques arrivent en France. Les interprètes afghans de l'armée française, les jeunes Maliennes qui ont fui l'excision... Il y a également des gens qui sont là depuis 30 ans à qui l'on raconte que les étrangers sont en train de casser notre culture. Ils pètent de trouille, ils

ont peur et ont un sentiment d'injustice. Qu'est-ce qu'on a fait pour eux ces trois derniers jours ? On a réveillé leurs angoisses, on leur a rappelé que certaines religions étaient dangereuses, que la civilisation française s'effondrait. On espère quoi avec ça ?

Ne partons pas sur des leurres, des faux-semblants. Rappelez-vous l'ampleur du débat national sur le port de la burqa qui a donné l'impression à tout le monde qu'il y avait des centaines de femmes en burqa qui déambulaient dans les rues de Paris. Finalement, il y en avait à peine 200 en France. Avez-vous déjà entendu parler, avant ce rapport, d'études scientifiques qui démontraient que des sorties scolaires étaient annulées à cause du port du voile ? La réponse est claire : c'est non. Un incident, puis deux, et cela devient un phénomène général. Mais allons-y, affirmons ce genre de trucs, comme ça on confirme aux communautés musulmanes qu'elles sont horriblement discriminées. Et puis on fait passer le message qu'il y a des islamistes qui rôdent auprès des écoles pour accompagner les sorties scolaires !

http://www.lepoint.fr/societe/rapport-sur-l-integration-on-ser-t-la-soupe-aux-islamistes-17-12-2013-1770634_23.php

Le peuple de France serait en droit de demander des comptes aux membres du Conseil d'Etat. Qui les a nommés ? En fonction de quels critères ? Peut-on accepter que des personnalités engagées politiquement soient au Conseil d'Etat et utilisent leurs pouvoirs non pas au service du peuple français mais au service de leur idéologie ?

Thierry Tuot et ses pareils doivent démissionner, ils usurpent leur place.